



**CONSEIL MUNICIPAL N° 6/2020
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU

10 JUILLET 2020
COMMUNE GRAND BOURGHEROULDE

Nombre de conseillers

En exercice : 29
 Quorum : 15
 Présents : 24
 Pouvoirs : 3
 Votants : 27

Le vendredi 10 juillet 2020 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni au Centre Gilbert Martin nouveau lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Vincent MARTIN, Maire, en date du vendredi 03 juillet 2020,

Prénom	Nom	présent-e	excusé-e	Pouvoir à	secrétaire
Vincent	MARTIN	Présent			
Myriam	FERLIN	Présente			Secrétaire
Érick	POISSON	Présent			
Florence	GUIMBARD	Présente			
Stéphane	LECLERC	Présent			
Muriel	QUENOT	Présente			Secrétaire
Christophe	DESCHAMPS	Présent			
Céline	MAROUARD	Présente			
Philippe	MARIE	Présent			
Yannick	BOUDET	Présent			
Jacques	DESPOIS	Présent			
Jean-Claude	MARI	Présent			Secrétaire
Martine	PAVY	Présente			
Françoise	RENARD		Excusée	Martine PAVY	
Marc	MORISSET	Présent			
Didier	CARRIÉ	Présent			Secrétaire
Dominique	QUESNEY	Présent			
Patricia	PARENT	Présente			
Isabelle	BRUN DOBAT	Présente			
Aude	DE LA CONTE	Présente			
Laurent	CHANDELIER	Présent			
Laetitia	DOUVILLE	Présente			
Céline	MANAC'H		Excusée		
Marie-Anne	HEBERT		Excusée	Muriel QUENOT	
Steve	EMO	Présent			
Benjamin	PICARD	Présent			
Anne-Laure	COUTURIER		Excusée		
Sandrine	POSIADOL		Excusée	Steve EMO	
Valentin	FAURE	Présent			
	TOTAL	24/29	5/29	3/29	4/29

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30/06/2020 à l'unanimité.

Nomination des secrétaires de séance : Mesdames et Messieurs Myriam FERLIN, Muriel QUENOT, Jean-Claude MARI, Didier CARRIE.

Désignation des 15 délégués et 5 suppléants au collège électoral pour l'élection des 3 sénateurs de l'Eure.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BERPE/2020/672, du 30/06/2020,

Vu le Code Electoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le vote des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs se fait au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne ;

Considérant qu'un bureau électoral doit être mis en place et que celui-ci est composé de :

- Monsieur le Maire, Président ;
- Messieurs Jacques DESPOIS et Erick POISSON doyens du Conseil Municipal ;
- Monsieur Valentin FAURE et Benjamin PICARD, benjamins du Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire précise que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément sur une même liste paritaire, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il donne un exemple de calcul :

- 29 suffrages exprimés pas de bulletins nuls
- 15 sièges de délégués
- 5 suppléants

Pour les 15 délégués :

Le quotient électoral est de : $29/15 = 1.93$

Liste A : $20/1.93 = 10.36$ soit 10 délégués
Liste B : $9/1.93 = 4.66$ soit 4 délégués

Le dernier siège est attribué à la plus forte moyenne soit :

Liste A $20/(10+1) = 1.81$ soit un délégué
Liste B $9/(4+1) = 1.8$ soit 0

Résultats :

liste A : 11 délégués
Liste B : 4 délégués

Pour les 5 suppléants :

Le quotient électoral est de : $29/5 = 5.8$

Liste A : $20/5.8 = 3.44$ soit 3 suppléants
Liste B : $9/5.8 = 1.55$ soit 1 suppléant

Le dernier siège est attribué à la plus forte moyenne soit :

Liste A : $20/(3+1) = 5$ soit un suppléant
Liste B : $9/(1+1) = 4.5$ soit 0

Résultats :

liste A : 4 suppléants
Liste B : 1 suppléant

Monsieur le Maire présente les candidatures de :

15 Titulaires :

- **Vincent MARTIN**
- **Myriam FERLIN**
- **Erick POISSON**
- **Céline MAROUARD**
- **Yannick BOUDET**
- **Florence GUIMBARD**
- **Stéphane LECLERC**
- **Muriel QUENOT**
- **Philippe MARIE**
- **Patricia PARENT**
- **Christophe DESCHAMPS**
- **Anne-Laure COUTURIER**
- **Steve EMO**
- **Sandrine POSIADOL**
- **Jean-Claude MARI**

5 Suppléants :

- Isabelle BRUN-DOBAT
- Didier CARRIE
- Marie-Anne HEBERT
- Valentin FAURE
- Martine PAVY

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à procéder à cette désignation.

La liste « Vincent MARTIN » est élue par 27 voix.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h00. Compte rendu affiché le 21/07/2020 à 10h.